

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :

Véronique Pezzulla
Elisabeth Denis
Tél : 01 64 41 27 22
Tél : 01 64 41 26 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr
elisabeth.denis@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 1^{er} mars 2021

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE de l'académie de Créteil

Monsieur le responsable de l'INSPE du site
départemental de Seine-et-Marne
(Pour information)

Objet : Appel à candidature à profil concernant le poste de conseiller pédagogique généraliste de la circonscription de Fontainebleau

Se reporter à la fiche métier n°1 jointe.

Un poste de conseiller pédagogique généraliste rattaché administrativement à la circonscription de Fontainebleau sera à pourvoir à compter du 15 mars 2021.

I. **Conditions et modalités de candidatures**

• **Conditions pour faire acte de candidature**

Etre enseignant 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF.

• **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir par courriel leur candidature (lettre de motivation et curriculum vitae) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 5 mars 2021**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la **circonscription de Fontainebleau avant le 9 mars 2021** par courriel à l'adresse suivante ce.0771132m@ac-creteil.fr.

Les candidats seront reçus en entretien par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription de Fontainebleau.

II. Classement des candidatures

La commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Les titulaires du titre professionnel requis ayant obtenu un avis favorable seront nommés prioritairement. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé sur les fonctions de conseiller pédagogique généraliste jusqu'au terme de la présente année scolaire et conservera le bénéfice de son affectation si elle est détenue à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La directrice académique des services de l'éducation
nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY